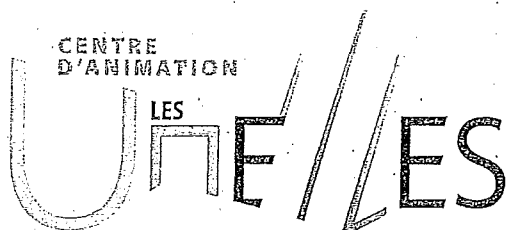


PROJET PEDAGOGIQUE
DE L'ACCUEIL
VACANCES JEUNES

ACTIVITÉS DE LOISIRS – ACCUEIL DE LOISIRS – ANIMATION VACANCES JEUNES – ESPACE PUBLIC NUMERIQUE – EXPOSITIONS – FÊTE DU JEU – FESTIVAL DU JEU ET DU JOUET – JOURNÉE DES ASSOCIATIONS – LUDOTHEQUE – POINTS ACCUEIL JEUNES – POINT INFORMATION JEUNESSE – RENCONTRE IMAGES ET SONS – VIE ASSOCIATIVE

11, rue saint Maur, BP 524 – 50205 Côtances Cedex – Tél. 02.33.76.78.50 – fax 02.33.45.48.36
lesunelles@wanadoo.fr – www.lesunelles.com



Centre d'Animation des Unelles Coutances

Centre d'Animation Les Unelles BP 524 50205 COUTANCES Cédex

Tel : 02.33.766.78.50 Fax : 02.33.45.48.36.

Mail : lesunelles@wanadoo.fr

N° siret : 30871316300035

Code APE : 9499 Z.

N° RNA : W503000344

Le Centre d'Animation est une association loi 1901, agréée par le Ministère Jeunesse et Sports sous le N° 50/136/09

- ♦ Co-présidents : Messieurs Jean Louis SION et Robert POINT
- ♦ Directeur : Monsieur Bruno HAMEL

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Objet :

L'association a pour but de promouvoir, soutenir et favoriser toutes les initiatives d'ordre social, culturel, sportif, récréatif ou éducatif en faveur des jeunes et des adultes dans le canton de Coutances et le Coutançais.

Elle a aussi pour mission :

1. D'étudier en permanence les désirs et les besoins des jeunes et des adultes, en fonction du développement du canton, de son environnement et de l'évolution de la société.
2. De créer et gérer des activités, de coordonner les efforts et les bonnes volontés pour apporter les solutions aux problèmes concernant les jeunes et les adultes dans les domaines à caractère : culturel, social, sportif, éducatif et de loisir.
3. De faire éventuellement aux responsables intercommunaux et communaux toute suggestion concernant l'équipement social, culturel et sportif ou leur fonctionnement.
4. De gérer elle-même, à la demande de la communauté de communes du canton de Coutances et/ou de la ville de Coutances ou de tout autre organisme, tout locaux, activités, et équipements intéressant les jeunes et les adultes.
5. D'organiser ou de prêter son concours à l'organisation des rencontres, congrès, salons, expositions, spectacles, voyages et autres manifestations de même ordre à vocation sociale, culturelle, éducative, sportive et de loisir d'intérêt cantonal, départemental ou plus large, à l'exclusion des manifestations à caractère commercial, politique ou confessionnel.
6. De soutenir et encourager les efforts des associations adhérentes et d'établir entre elles des relations amicales, concertation et collaboration.

Facturation : Centre d'Animation Les Unelles BP 524 50205 COUTANCES Cedex

ASSOCIATION AGREEE : JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE - CENTRE SOCIAL SOCIOCULTUREL

ACTIVITES DE LOISIRS - ACCUEIL DE LOISIRS - ESPACE PUBLIC NUMERIQUE - EXPOSITIONS - FÊTE DU JEU - FESTIVAL DU JEU ET DU JOUET - JOURNÉE DES ASSOCIATIONS - LUDOTHEQUE - PARENTALITE - MEDIATION SOCIALE - PARCOURS SPORTIF « LA BOUE FEDERE » - POINTS ACCUEIL JEUNES - POINT D'APPUI A LA VIA ASSOCIATIVE - POINT INFORMATION JEUNESSE - PRESENCE EDUCATIVE SUR INTERNET - RENCONTRES NUMERIQUES - SALON CREATIF DU FAIRE SOI-MÊME

11, rue saint Maur, BP 524 - 50205 Coutances Cedex - Tél. 02.33.76.78.50 - fax 02.33.45.48.36

lesunelles@wanadoo.fr - www.lesunelles.com

-D- L'accueil de loisirs sur le temps des vacances

Cet accueil se fait dans le cadre des animations Vacances Jeunes (AVJ). C'est un dispositif d'animations qui se déroulent pendant les vacances scolaires (hiver/février ; printemps/avril ; été/juillet et août ; toussaint/novembre) auprès des jeunes de 11 à 17 ans.

Les objectifs visés par cet accueil sont :

- Proposer des activités, pour sensibiliser les jeunes à de nouvelles pratiques sportives, culturelles, artistiques ou environnementales.
- Favoriser la mixité sociale.
- Sortir de sa ville, de son canton, et découvrir d'autres régions ou pays.
- Favoriser l'insertion sociale
- Soutenir et aider les projets des jeunes.

Pour participer aux AVJ le jeune doit être titulaire de la carte d'adhérent du centre d'animation. Le jeune s'engage ainsi à :

- Participer aux activités proposées dans le respect des animateurs, du personnel et des autres participants, ainsi que du matériel et des locaux.
- Se présenter auprès de l'équipe d'animation en cas de convocation
- Régler la participation financière qui lui incombe.

Les membres de l'équipe d'animation s'engagent à :

- Ecouter toute idée, proposition pour enclencher des actions entreprises pour et par des jeunes.
- Prévenir les parents en cas de problème
- Couvrir par le biais de l'assurance du centre d'animation les activités proposées dans ce cadre.

Les parents s'engagent à :

Régler les participations aux activités suivies par le jeune, à collaborer avec l'équipe d'animation et à la rencontrer.

-D-a- Etre attentif à la sécurité physique, morale et affective des jeunes

Les activités proposées par les animateurs se doivent d'être adaptées à leur âge. De ce fait nous considérerons deux tranches d'âge : 11/13 ans et 14/17 ans. Pour pouvoir être intégré dans les activités un jeune devra avoir atteint l'âge de 11 dans l'année scolaire (septembre à août). De même un jeune qui à 18 ans révolus ne peut plus être intégré au dispositif.

Néanmoins certaines des activités pourront être proposées à l'ensemble du créneau d'âge (11/17 ans). Dans ce cas l'animateur doit en tenir compte et gérer son groupe en conséquence.

En ce qui concerne la sécurité physique des participants, l'animateur est garant du fait que l'activité proposée est menée dans le cadre réglementaire inhérent à celle-ci.

Pour toute activité proposée l'animateur sera muni impérativement d'une trousse de secours, des N° d'urgence et de l'autorisation parentale. De plus, et en cas d'urgence, chaque animateur doit pouvoir appliquer une démarche d'assistance à personne en danger : protéger, alerter, secourir.

En ce qui concerne la sécurité morale des participants, l'animateur doit veiller à ce qu'il n'y ait pas de débordements dans : le comportement, le langage, la moquerie, le respect de l'autre.

L'animateur doit prendre en compte le fait que la pédagogie employée dans le cadre des activités peut ne pas être identique à l'éducation reçue au sein de la cellule familiale par les participants. De ce fait l'animateur doit, dans un souci de respect, adapter sa pédagogie au public accueilli.

En ce qui concerne la sécurité affective des participants, l'animateur doit veiller à respecter la maturité et la sensibilité de chaque participant. Celles-ci peuvent varier d'un enfant à l'autre et ce dans une même tranche d'âge.

-D-b- Activités physiques, intellectuelles et artistiques, éléments déterminants pour la responsabilisation et l'autonomie de l'adolescent.

Chaque jeune est différent et donc ne s'investit pas de la même façon dans les activités proposées. C'est pourquoi Plusieurs possibilités peuvent être proposées dans le cadre des animations de vacances. Chaque proposition fait appel à différents niveaux de pédagogie.

- Une animation en après-midi ou en soirée favorise la découverte.
- Une animation à la journée favorise le déplacement hors du canton.
- Une animation sous forme de stage favorise une initiation spécifique et la présence d'un intervenant spécialisé.
- Une animation sous forme de chantier éducatif favorise l'appréhension du monde du travail et la notion d'utilité collective. Ces chantiers sensibilisent les participants au respect de leur cadre de vie et à son entretien.
- Une animation sous forme de mini-camps ou de camps favorise l'apprentissage de la vie en collectivité (respect, autonomie, organisation, participation...).
- Une animation sous la forme de simple accueil sert de passerelle pour amener les jeunes à s'inscrire dans les autres types d'animations. Ils sont le prolongement du temps d'animation de l'accueil de loisirs sur temps péri et extra scolaire.

-D-c- Hygiène et sécurité

L'équipe d'animation a en sa possession le dossier complet de chaque participant : autorisation parentale, fiche sanitaire, certificat médical, brevet de natation...

L'équipe d'animation est dotée de trousse de secours.

L'équipe d'animation a à sa disposition la liste des personnes et des organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence.

Lorsqu'un accident grave survient, il doit être signalé « sans délai » au directeur de l'accueil de loisirs qui prend les dispositions nécessaires vis-à-vis des parents ou tuteurs des participants.

Lors de mini-camps, l'équipe d'animation est tenue de tenir à jour un cahier d'infirmerie précisant chaque soin quotidien. De plus elle est munie de flacons stériles afin de procéder à des prélèvements quotidiens d'aliments qui seront stockés au réfrigérateur. Il sera également prévu une tente sanitaire afin, si nécessaire, de pouvoir isoler un participant malade. Un animateur « sanitaire » gère les médicaments et les traitements éventuels des participants et s'assure de leurs suivis.

Quand les animateurs assurent le transport des participants avec des minibus ils sont responsables du trajet qu'ils ont à effectuer. De ce fait ils doivent prendre connaissance de l'itinéraire en amont. Ils s'assurent du bon fonctionnement du véhicule. Ils font respecter le port de la ceinture de sécurité à tous les participants.

En règle générale les animateurs s'assurent de la non dangerosité des lieux qu'ils occupent dans le cadre de leurs diverses activités.

D-d La communication

- Par voie de presse
- Elaboration d'une plaquette AVJ à chaque période de vacances, distribuée à 3000 exemplaires sur la CBC, (comité d'entreprises, écoles, commerces, lieux d'accueil de jeunes et structures sociales).
- Panneau d'information
- Réunion parents/jeune/animateurs pour présenter les mini-camps.

D-e L'évaluation

- Chaque animateur dispose d'une fiche d'évaluation à remplir après chaque animation.
- Une réunion chaque lundi matin permet de faire le bilan de la semaine précédente et mettre au point la semaine à venir.
- Le bilan complet est dressé à l'issue de chaque période de vacances par les responsables du dispositif, par rapport aux fiches d'évaluation et d' une réunion bilan.